

2006

Les voies d'un véritable succès des efforts de modernisation agricole dans la région des savanes au nord-Togo

Tchegnon ABOTCHI

Faculty of Letters and Human Sciences, University of Kara, Togo

Lassissi OGOUNDE

Faculty of Letters and Human Sciences, University of Lomé, Togo

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat>



Part of the [Agricultural and Resource Economics Commons](#), and the [Geography Commons](#)

Recommended Citation

ABOTCHI, Tchegnon and OGOUNDE, Lassissi (2006) "Les voies d'un véritable succès des efforts de modernisation agricole dans la région des savanes au nord-Togo," *Dirassat*: Vol. 12 : No. 12 , Article 12. Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol12/iss12/12>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in Dirassat by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aar.edu.jo, marah@aar.edu.jo, u.murad@aar.edu.jo.

LES VOIES D'UN VERITABLE SUCCES DES EFFORTS DE MODERNISATION AGRICOLE DANS LA REGION DES SAVANES AU NORD-TOGO

Tchégnon ABOTCHI

*Département de Géographie - Faculté des Lettres
et Sciences Humaines - Université de Kara
Togo*

Lassissi OGOUNDE

*Département de Géographie - Faculté des Lettres
et Sciences Humaines - Université de Lomé
Togo*

Résumé : La Région des Savanes au Nord-Togo connaît depuis près d'un demi-siècle d'importantes interventions multiformes de développement menées soit par l'Etat togolais, soit les ONG ou les organismes internationaux, mais sans effet significatif sur les systèmes de production agricole et sur le niveau de vie de la population. Les auteurs de cet article proposent ici quelques voies d'actions susceptibles de permettre l'efficacité des investissements réalisés, et partant le développement régional.

Mots clés : Togo, région des Savanes, contraintes et systèmes de production agricoles, modernisation agricole, commercialisation des produits vivriers, intégration régionale.

Abstract : How to achieve genuine success in agricultural modernization efforts in the savannah region in northern Togo. For about half a century now, the savannah region in northern Togo, has been subject to important and multiform development strategies, laid either by the government, or by the NGOs, or international organization, but with no significant effect on the agricultural systems of production and the standard of living of the

population. The authors of the present essay propose here some actions that can efficiently help to the success of the investments realised, and allow thus regional development.

Key words :Togo, Savannah region, hindrances and agricultural system of production, agricultural modernization, commercialization of foodstuffs, regional integration.

INTRODUCTION

Le monde rural du Nord-Togo, singulièrement celui de la Région des Savanes, (Fig.1) est depuis près d'un demi siècle le cadre privilégié d'interventions multiformes de développement destinées à améliorer les conditions et le niveau de vie des paysans : d'importants investissements ont été réalisés à cette fin par divers organismes nationaux et internationaux. On en veut pour preuve le projet "FED-Savanes" ou "Opérations d'intensification agricole dans la Région des Savanes" qui intéresse un espace relativement considérable, 38 000 ha (38 674 ruraux), le projet d'intensification agricole de la plaine de Namiélé, etc.

Mais, malgré ces efforts de modernisation agricole dans la Région des Savanes, le pouvoir d'achat et le niveau de vie des paysans n'ont guère changé : la faim, la sous-alimentation et la malnutrition persistent curieusement et s'aggravent, même dans le secteur du projet "FED Savanes", notamment dans les cantons de Tami, de Loment et de Naki-Ouest. L'habitat reste sommaire et le taux de fréquentation scolaire y demeure le plus bas du territoire (45%). L'accès aux biens de consommation importés y reste difficile.

C'est dire que cette partie septentrionale du Togo, considérée depuis la période coloniale comme une région d'épreuve et de redressement d'agents de la fonction publique jugés délinquants par les autorités du pays, ne

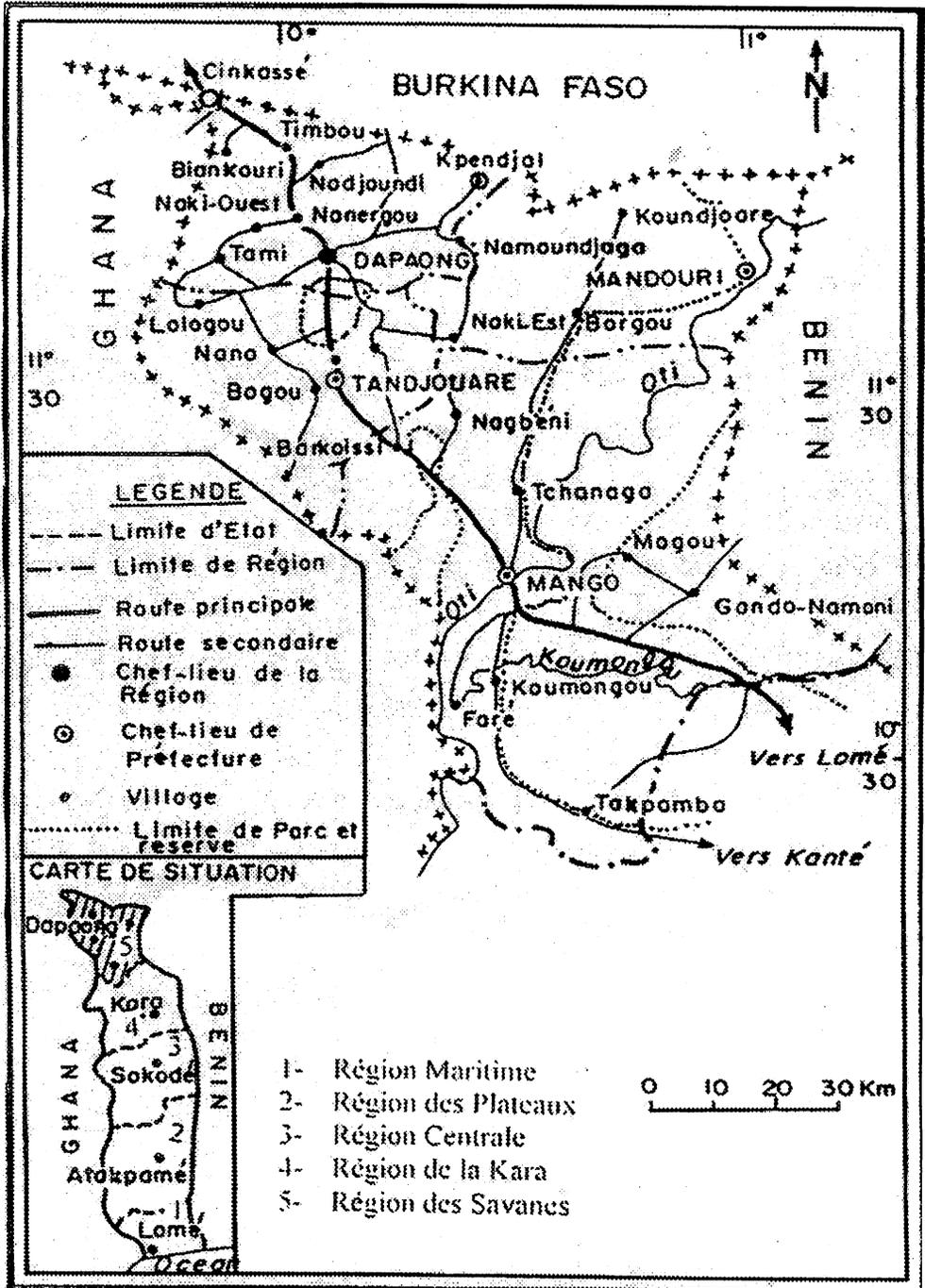
semblent pas prête de se défaire de cette mauvaise réputation que les rigueurs climatiques (excès de chaleur, excès du froid d'harmattan, longueur et rigueur de la saison sèche), l'éloignement de la capitale et le caractère pénible de la soudure annuelle lui ont créés. Aux contraintes naturelles s'ajoutent de la sorte et de manière quasi-permanente d'éprouvantes difficultés socio-économiques⁽¹⁾. Autant que les agents de l'Etat qui souvent répugnent à y rester pour travailler, les populations rurales autochtones guettent la moindre occasion pour la désertion au profit du Ghana et des secteurs méridionaux et centraux du Togo.

Dans le cadre du développement national ou inter-régional, la persistance d'une telle situation socio-économique risque à moyen et long terme de vouer à l'échec les efforts de modernisation agricole entrepris dans les autres régions et de priver les populations des milieux sahéliens voisins en proie à la sécheresse des offres de vivres qu'elles pourraient naturellement attendre de la part du Togo.

Face à l'âpreté des contraintes naturelles et socio-économiques de la région des Savanes, une stratégie de développement qui tienne compte des spécificités du milieu en cause et des particularités de la sous-région ouest africaine s'impose. C'est pourquoi nous pensons qu'une politique agricole responsable et conséquente inscrite dans un cadre sous régional mieux structuré et plus intégré serait une garantie certaine au succès des efforts de modernisation de la région.

(1) Pour des précisions sur ces contraintes, on pourra se référer à OGOUNDE et ABOTCHI, 2003, PP 57-58.

Figure 1 : La région des Savanes septentrionales du Togo



1 - UNE POLITIQUE AGRICOLE RESPONSABLE ET CONSEQUENTE

Il n'est de richesse que d'homme, et par conséquent en fait d'agriculture, "l'homme possède les moyens et l'intelligence qui lui permettent tout autant de diminuer sa dépendance à l'égard des terres labourables et de l'agriculture traditionnelle". (T. W. Schultz).

Cette conception socio-économique du développement agricole est alléchante, mais ne peut être exclusive dans un milieu déshérité et peu émancipé qu'est notre région d'étude. Elle doit coexister avec la conception largement répandue, celle de la terre comme ressource naturelle, et cela dans la mesure où la capacité technologique de la population est ici pour le moment limitée. D'ailleurs, c'est d'une meilleure utilisation des terres existantes dont l'un des résultats serait une alimentation équilibrée et suffisante des masses rurales que peut se révéler chez ces derniers la faculté d'innovation et d'adaptation, base de tout progrès technologique. Aussi, les responsables politiques et techniques devront-ils pouvoir leur éviter une crise de l'espace agricole et une situation d'insécurité foncière, et partant, un fléchissement des rendements agricoles.

1.1 Remédier à la crise de l'espace agricole

Les populations paysannes sans cesse croissantes de la Région des Savanes sont en proie à des besoins insatisfaits de terres cultivables et à une dégradation de plus en plus aiguë de l'environnement. Les sols de la région sont non seulement d'aptitude culturale médiocre, mais également menacés dans leur ensemble par le phénomène de l'érosion, les feux de brousse de toute sorte, le déboisement, le piétinement des bêtes, la réduction ou la disparition progressive des jachères qu'explique en partie l'augmentation artificielle de la densité agricole particulièrement dans les secteurs périphériques des parcs et réserves et au Nord-Ouest.

En outre, la possibilité pour les paysans de disposer de la totalité de ces sols médiocres s'est considérablement amenuisée depuis 1981 : en effet,

dans le cadre de sa politique de protection de la faune - “Protégeons nos animaux, ils ont droit à la vie”, lit-on sur les panneaux situés dans les réserves des faunes et de la flore -. l’administration qui avait déjà créé en 1971 le Parc National de la Kéran a décidé de transformer toute la vallée de l’Oti en réserve. Cette décision qui réduit ainsi au 1/3 de leur superficie les terres cultivables, limite gravement les possibilités de développement de la Région de Savanes⁽²⁾. Certes, la politique de protection de la faune et de la couverture végétale concrétisée par la constitution de forêts classées⁽³⁾ et par la création de parcs nationaux et de réserves répond à des préoccupations économiques et touristiques louables : il faut, en effet, protéger la flore naturelle plus adaptée au milieu économique que les périmètres de reboisement, et indispensable à l’équilibre climatique ; il faut conserver les espèces animales et végétales qui sont menacées de disparition par l’homme et la désertification en cours, et réduire les phénomènes d’érosion des terres. Mais cette décision semble compromettre l’avenir agricole de la région aux sols d’aptitudes agricoles et pastorales médiocres, et en partie surexploités. Dans la partie consacrée aux perspectives de développement du “Schéma Directeur” de la Région des Savanes élaboré par la Direction Générale du Plan (1986), on peut à ce propos lire avec intérêt les lignes suivantes :

- ◆ L’accroissement démographique et l’extension des réserves de faunes ont entraîné une pression sur la terre. La jachère devient de plus en plus rare surtout au Nord-Ouest (préfecture de Tone) alors que les rendements sont stationnaires depuis dix ans. La couverture des besoins alimentaires se fait à partir de l’extension des superficies, ce qui a déjà entraîné la saturation de certaines zones...
- ◆ Les potentialités hydrauliques des eaux pérennes sont actuellement inaccessibles.

(2) On pourra à ce propos lire avec profit OGOUNDE et ABOTCHI, 2003, pp 57-60.

(3) On peut citer à cet égard les forêts classées de Galangaashi au Nord-Ouest de Mango, celles de la fosse aux Lions, les caïlcédrats de Mango, les teckerais de Baoulé et de Barkoissi.

- ◆ La production forestière est très limitée et la désertification se poursuit.
- ◆ Les effectifs de l'élevage restent stationnaires. L'interdiction d'accès à la vallée de l'Oti est un obstacle...
- ◆ Les nombreux bas-fonds aménageables pour la riziculture sont actuellement occupés en grande partie par les réserves de la faune”.

Certes, ces aires protégées sont aujourd'hui rétrocédées en partie aux paysans, mais le problème de surcharge humaine des terres reste posé surtout au nord ouest de la région. D'où la nécessité de chercher des mesures appropriées pour réinstaller sur des terres cultivables les habitants des villages occupés par des parcs et réserves : des mesures qui tiennent évidemment compte à la fois des nécessités de la protection de l'environnement et la satisfaction des besoins de la population paysanne galopante : il s'agirait, par exemple, de réduire de façon substantielle au profit des activités culturelles et pastorales les superficies des zones protégées et fixer les limites du reste en réalisant une zone tampon entre les réserves de faune ainsi restructurés, les forêts classées et les nouvelles zones d'habitation, de culture ou d'élevage. Ce travail commencé grâce au concours de l'Union Européenne (EU) et vite abandonné il y a déjà plus de trois ans, doit être repris et exécuté avec plus d'entrain et de détermination.

Une solution efficace à ce problème est d'autant plus normale et pressante que selon les autorités togolaises, l'agriculture est la “priorité des priorités”. Elle ne nous semble pas impossible dans la mesure où elles sont également soucieuses de protection du peuple et de la garantie de son droit à la vie et à une existence meilleure. Elle nous semble conforme à leurs préoccupations quotidiennes quand on sait que dans le cadre de la “Révolution Verte”, elles invitent les citoyens à un retour à la terre : “Révolution Verte, notre souci premier et nos préoccupations de tous les jours! “Fonctionnaires, investissez dans la terre! Elle vous la rendra au centuple”; “La terre ne trompe jamais”! etc.. pouvait-on lire sur les panneaux publicitaires implantés à l'entrée des villes du pays.

Ce serait d'ailleurs satisfaire aux aspirations légitimes de la nation en général et en particulier de la Région des Savanes en proie à d'éprouvants problèmes alimentaires. Ce serait faire preuve de meilleure reconnaissance à l'effort international de développement de ce secteur régional, puisque d'importants investissements y ont été réalisés par des organismes multinationaux afin d'éteindre non seulement les foyers d'onchocercose de la vallée de l'Oti et de ses affluents en vue de livrer cette dernière à la mise en valeur agricole et au peuplement, mais aussi les foyers de glossines des zones inondables pour l'expansion de l'élevage.

S'il devait en être autrement, ce serait un regrettable démenti à la volonté maintes fois réaffirmée des autorités politiques de traduire dans les faits dans toutes les régions économiques du pays, la politique d'autosuffisance alimentaire. Dans le même ordre d'idées, ce serait une déception pour les pays du Sahel qui sont en droit d'attendre beaucoup de leurs voisins des milieux dits humides et côtiers, pour échapper aux conséquences douloureuses des sécheresses.

La satisfaction des besoins en terres et la sécurité foncière ne suffisent pas pour s'assurer d'une fructueuse modernisation si elles ne sont pas accompagnées d'une politique conséquente de rendements agricoles.

1.2 Se résoudre à appliquer les décisions relatives à l'amélioration des rendements des exploitations vivrières

Depuis plus d'une trentaine d'années, divers gouvernements africains sensibles à ces analyses ont entrepris de déployer des efforts susceptibles d'atteindre cet objectif louable. C'est ainsi qu'ils inscrivent les problèmes alimentaires devenus leurs préoccupations quotidiennes parmi les premières priorités retenues en 1977 dans le cadre du Plan d'Action de Lagos. De même, à la troisième Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique tenue en juillet 1984 à Hararé (Zimbabwe), les ministres africains ont encore souligné la volonté de leurs gouvernements d'atteindre; l'autosuffisance

alimentaire. En septembre 1986 à Yamoussokro (Côte d'Ivoire), et récemment en juin 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso) et en mars 2005 à Dakar (Sénégal), les experts du continent se sont à nouveau réunis pour analyser les problèmes de l'agriculture africaine⁽⁴⁾.

En application des idées dégagées lors de ces rencontres, le Gouvernement togolais, à l'exemple de ses pairs africains, a pris des mesures destinées à accroître la production agricole par l'amélioration quantitative et qualitative des rendements des plantes cultivées⁽⁵⁾. Ces efforts de modernisation des plantes vivrières connues au Ghana sous le nom de "Operation Feed Yourself"⁽⁶⁾ sont résumés au Togo sous l'appellation imagée de "Révolution Verte"⁽⁷⁾. Le but assignée à celle-ci et défini au cours du premier Séminaire National pour la campagne de production agricole tenu à Lomé du 7 au 10 mars 1977 est l'autosuffisance du Togo en matière de biens alimentaires. Il s'exprimait dans la décision suivante prise solennellement à ce séminaire par les responsables politiques.

"Dans 5 ans, les togolais doivent disposer en quantité et en qualité des biens alimentaires produits par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Le Togo devra se passer de l'importation par exemple du riz, de la viande, des oeufs, de la volaille et pourquoi pas du lait, de la pomme de terre et du sucre à moyen terme⁽⁸⁾".

(4) La rencontre de Ouagadougou a pour thème : "Transformation de l'agriculture ouest africaine : vers de nouveaux partenariats pour l'innovation agricole" et celle de Dakar : "La commercialisation des produits agricoles : enjeux et perspectives".

(5) Togo -Presse du 29 novembre 1976, p.1. Décision prise au 2^e Congrès du Rassemblement du Peuple Togolais (R.P.T) tenu à Lama-Kara (Nord-Togo) du 26 au 30 novembre 1976.

(6) Ghana Today n°1, Self-Reliance. A principle for the development for Ghana, Published by The Ghana Information Service Department, 1974.

(7) Ce terme est apparu au Togo en 1975 en même temps que celui de l'autosuffisance alimentaire.

(8) Togo-Presse du 8 mars 1977, p.1.

Presque trente ans après la prise de ce noble engagement par l'Etat togolais vis-à-vis du peuple, cet objectif n'est guère atteint dans bon nombre de régions en l'occurrence la Région des Savanes. Les principales raisons en sont les suivantes :

- Les contraintes naturelles et les insuffisances sociotechniques : l'instabilité climatique, la sous utilisation des ressources foncières liée à la non application de la réforme agro foncière de 1974⁽⁹⁾ et l'absence d'une politique globale d'aménagement du territoire, l'inadaptation des pratiques culturelles nouvelles (semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires, culture attelée, semis en ligne, respect des dates de semis etc.) aux réalités du monde rural. Au Togo où les exploitations vivrières sont pour la plupart de petites dimensions⁽¹⁰⁾, l'adoption de cette innovation technique se heurte chez les petits producteurs disposant généralement de peu de réserves alimentaires, à la crainte du risque de voir, en cas d'échec, leur expérience tourner au désastre pour eux et pour leurs familles. L'innovation technique gagne mieux les planteurs dont les exploitations (café, cacao, palmiers à huile, coton, etc.) bénéficient d'un encadrement technique plus efficace, d'une assistance financière plus solide et de débouchés quasi garantis.

- L'insuffisance des investissements agricoles : la faiblesse relative du financement de l'agriculture pourtant considérée comme "la base du développement" (28% de la masse financière prévue par le 3^{ème} Plan (1975-1980) contre 22% pour le secteur industriel⁽¹¹⁾), la priorité accordée sur les

(9) Cette réforme a mis sur pied en 1976, 1977 et 1978 les instruments légaux et institutionnels nécessaires à une politique cohérente en matière d'accès à la terre : création de la Direction de la législation agro-foncière, institution d'une Commission interministérielle de la réforme foncière et domaniale, formulation d'une procédure de remembrement et création des "zones d'aménagement agricole planifié (Zaap) (ordonnance du 17 avril 1978).

(10) Selon les statistiques agricoles de 1973-1974, plus de 30% des exploitations agricoles avaient moins de 1 hectare, 43% entre 1 et 3 hectares et 13% des exploitations agricoles avaient plus de 5 hectares (Atlas Jeune Afrique, Togo, p.30).

(11) Voir Politique africaine, n° 27 Togo authentique, Karthala, Paris 1987, p.34.

plans financier et technique aux cultures de rente⁽¹²⁾, la distorsion criante apparus au terme du 3^{ème} plan comme à celui du 2^{ème}, entre les ressources effectivement consacrées au secteurs, dont témoignent les révélations suivantes tirées des bilans des réalisations des 2^{ème} et 3^{ème} Plans : “Le bilan de réalisation du Plan révèle que deux fois plus de ressources sont affectées au secteur industriel qu’au secteur agricole, et six fois plus aux routes, aux hôtels de luxe et aux autres équipements urbains et touristiques. Même constat pour le 3^{ème} Plan : la part du développement rural, qui était de 28% de la masse monétaire prévue tombe à 11% des crédits effectivement dépensés, tandis que le secteur des infrastructures passait de 22 à 24% et le secteur industriel de 25 à 50%”⁽¹³⁾.

Depuis la fin des années 1980, les difficultés financières de l’Etat, en rapport avec les Programmes d’Ajustement Structurel (PAS), une transition démocratique chaotique, la rupture de la coopération de l’Union Européenne (UE) et la dévaluation du franc CFA de 50%, ont amené l’Etat togolais à se désengager très profondément par rapport à ses obligations vis-à-vis du monde rural.

A ces facteurs explicatifs de la persistance du problème de l’insuffisance alimentaire et de celui de la pénurie de vivres en période de soudure dans bon nombre de milieux ruraux au Togo, s’ajoutent pour la Région des Savanes, des contraintes économiques dont les principales sont :

- Le caractère relativement bas des prix des produits vivriers : à mesure qu’on s’éloigne de Lomé, les prix des produits vivriers baissent alors que les prix d’achat des produits de rente sont uniformes.

(12) Elles contribuent directement aux exportations, apportant un complément de financement non négligeable au budget de l’Etat et permettent des actions (subsidés, crédit, ristournes aux coopératives) plus facilement maîtrisables par l’Etat.

(13) Voir Politique africaine, n° 27, Togo authentique, 1987, pp. 33-34.

- La baisse de l'“utilité” des revenus monétaires du paysan au regard du caractère peu abordable des prix de biens de consommation courante (savons, tissus, pièces détachées de bicyclettes et de charrues, etc.) grevé par des frais de transport élevés et l'esprit spéculatif des détaillants.
- La suppression des subventions accordées aux engrais et la vente des insecticides naguère distribués gratuitement, du fait de l'austérité budgétaire due à l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

Ces contraintes qui réduisent inexorablement le pouvoir d'achat du paysan n'incitent guère ce dernier à envisager un investissement en intrants et en vivriers en vue d'améliorer les rendements de son exploitation vivrière. Elles concourent avec les insuffisances sociotechniques et financières précitées affectant les cultures vivrières à expliquer pourquoi les rendements des sorghos et mils n'ont guère augmenté depuis 1974 dans la Région des Savanes.

Et pourtant, les efforts de modernisation de la culture du coton, principale plante spéculative de la région⁽¹⁴⁾, se soldent par de remarquables progrès, fruit de la bienveillante attention dont fait l'objet cette culture de la part des responsables politiques et techniques : selon les révélations du sociologue Alfred SCHWARTZ (1985, p.8), en 1981-1982, le paysan qui décide de faire du coton bénéficie de la part de l'Etat ou de la SOTOCO des aides et prestations suivantes :

- ◆ fourniture gratuite des semences;
- ◆ encadrement technique des planteurs de coton par l'action des encadreurs agricoles;
- ◆ l'engrais, obligatoire est subventionné par l'Etat à 50% : les autres 50% lui sont avancés par la SOTOCO en nature et récupéré sur le produit de vente;

(14) Elle est la 3^{ème} région productrice du coton au Togo, après la Région des Plateaux et celle de la Kara.

- ◆ la commercialisation du coton graine partout où le coton est produit;
- ◆ transport du coton graine aux usines d'égrenage;
- ◆ promotion des groupements agricoles et de la culture attelée par des facilités de crédits d'équipement;
- ◆ construction et amélioration des pistes rurales pour désenclaver les zones défavorisées, etc.;
- ◆ développement de l'hydraulique villageoise.

Certes, l'introduction de la culture du coton dans la Région signifie rupture de la monoculture céréalière; certes, la culture céréalière profite à la fois de l'arrière effet d'engrais "coton" et de l'effet bénéfique sur le sol d'une culture autre que céréalière; mais vu la stagnation des rendements depuis 1980 sur les parcelles affectées aux cultures de sorghos et de mils, ces effets induits remédient à peine à l'épuisement du sol par la surculture céréalière⁽¹⁵⁾. Si les autorités politiques et techniques continuent, comme elles le font jusqu'à présent, à priver les cultures vivrières du bénéfice des techniques modernes dont profite à moindre frais la culture du coton, le volume de la production de sorgho-mil est condamné à baisser, surtout que les superficies des terres actuellement surexploitées ne peuvent guère augmenter dans le contexte actuel.

La mise à la disposition des paysans de terres cultivables suffisantes et de moyens techniques adéquats ne peut seule assurer aux efforts de modernisation agricole un succès éclatant qui débouche sur un surplus agricole important si elle n'est pas assortie de meilleures conditions sociologiques de développement. Il y va de l'efficacité des efforts de développement harmonieux du monde rural que les responsables politiques

(15) Dans les secteurs nord et sud de Dapaong où la densité démographique est comprise entre 40 et 100 habitants au km² et à taux d'occupation du sol supérieur à 30%, la rotation de type traditionnel est foncièrement épuisante pour le sol : le mil succède souvent au mil plusieurs années de suite sur la même parcelle en association avec le haricot, de temps en temps en alternance avec l'arachide.

et techniques prennent en compte les connaissances agronomiques des paysans et leurs valeurs socioculturelles et spirituelles pour espérer obtenir de l'exécution des projets des résultats satisfaisants.

1.3 Considérer le paysan comme un partenaire de toute première qualité

Bon nombre de responsable politiques et techniques des pays africains en général et du Togo en particulier continuent à penser que les paysans qui constituent plus de 80% de la population active ne sont que des routiniers nantis du piètre fruit de leur expérience. Ils estiment de ce fait sans profit de les consulter lorsqu'ils entreprennent de concevoir et d'élaborer des programmes de développement rural et d'examiner les modalités de leur application.

Or "l'expérience passe science" dit le dicton, et la connaissance qui est à la fois le produit de l'esprit et de l'expérience est, en fait d'agriculture, plus acquise qu'innée. Aucun programme de développement rural ne peut aboutir pleinement et durablement, aucune réforme agraire ne peut donner les résultats qu'on escompte si ceux qui sont directement concernés, c'est-à-dire les paysans, sont tenus à l'écart des principales opérations donnant naissance à ce programme et ne sont pas associés à la prise de décisions politiques et techniques s'y rapportant, même si mille autres facilités leur sont offertes. Cette association repose sur les considérations suivantes :

- Mieux que les hommes politiques et même les techniciens (ingénieurs agronomes, encadreurs agricoles, qui souvent au Togo ne sont guère des hommes de terrain), les paysans connaissent leur espace agricole : les moindres formes de relief. Les microclimats, le rythme saisonnier, les sols, les espèces végétales utiles ou nocives et leur impact sur l'aménagement du sol et la productivité, l'action des animaux parasites ou prédateurs etc.

- Le particularisme paysan, phénomène universel, ne peut être ignoré par les agents de développement sans risque de blocage des programmes ruraux.

- La mise à l'écart du paysan pousse dangereusement à prendre ce dernier pour un objet de développement au lieu de le considérer à la fois comme sujet, acteur et bénéficiaire de ce dernier. Elle en est en définitive la négation. En effet, se refuser à l'associer à la prise de décisions politiques et techniques le concernant, c'est :

- 1) oublier que le développement du monde rural et par conséquent l'émancipation du paysan sont synonymes d'épanouissement complet de la personnalité de ce dernier;
- 2) formuler et appliquer des programmes qui ne répondent pas aux besoins, ni aux intérêts de la population rurale;
- 3) vouloir exploiter le paysan plutôt que la terre et ses ressources;
- 4) essayer d'adapter des projets types élaborés ailleurs et d'implanter des techniques qui ne sont pas à sa mesure;
- 5) exécuter des projets sans le préparer à continuer son auto développement;
- 6) considérer le paysan à former comme un enfant au lieu d'un adulte expérimenté;
- 7) le connaître seulement sur l'importance ou la capacité de son ventre ou la force de ses muscles sans connaître ses convictions et sa conception du monde.

D'ailleurs, les agents de développement devront arriver à exploiter au mieux la haute conscience que les ruraux ont d'appartenir à un groupe social cohérent, à une communauté villageoise ou clanique, laquelle conscience donne libre cours à une solidarité, à un développement qui confirme parfois à la faveur religieuse et, en cas de défi lancé à eux par la nature hostile, à un "*consensus social*", facteur essentiel de toute performance économique.

Le jeu de ce "*consensus social*" dans les milieux ruraux tire traditionnellement sa force de la soumission de l'individu à un ordre social hiérarchisé et dominé par la gérontocratie, de la volonté de lever le défi de la nature lié à un extraordinaire sens de la vie et de l'existence humaine, et de

l'efficacité du culte des ancêtres : ce dernier est en effet caractérisé par le respect de leur esprit, la croyance au secours de cet esprit et la volonté de perpétuer leur mémoire et leurs oeuvres par de nouvelles réalisations. Ce "*consensus social*" pourrait de la sorte permettre d'obtenir un peu comme chez les Japonais, une production sans cesse accrue et mieux conservée⁽¹⁶⁾.

S'il est exploité au mieux, ce "*consensus social*" pourrait faciliter surtout en pays moba où l'émiettement des propriétés foncières est poussé, le remembrement des terres, condition sine qua none d'une véritable modernisation agricole. La mécanisation des travaux que cette dernière suppose et qui démarre timidement dans la région pourrait trouver en l'esprit de groupe ainsi entretenu la base sociale de sa pleine réalisation, car en cette contrée déshéritée qu'est la Région des Savanes, se serrer les coudes est ressenti par les masses rurales comme un impératif vital. Par ailleurs, "les paysans éleveurs pourraient comprendre qu'accumuler des réserves de valeur sous forme de bétail en surplus n'est pas rentable et qu'ils ont intérêt à investir ce surplus dans l'agriculture en le vendant" (PECTA, 1977, p.200).

En cours d'installation dans la région par la COOPEC (Coopérative d'Épargne et de Crédits), le système d'épargne des ménages, une composante majeure de la stratégie de développement à mener, tirerait un meilleur parti de la responsabilisation du paysan et de "cohésion sociale renouvée": en effet, l'augmentation des recettes que provoqueraient le progrès de la production agricole, l'amélioration de l'actuel système de sa conservation, et une saine gestion des fonds nationaux et internationaux par trois partenaires du développement rural (représentants des organismes financeurs, représentants de l'Etat et représentants des groupements de paysans), permettrait une modification certaine et positive du revenu du paysan. Sans constituer la solution miracle des problèmes de développement, l'épargne des ménages

(16) D'après la Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles les pourcentages de perte des produits vivriers sont les suivants : sorgho-mil 13,10%, maïs 12,47%, riz paddy 8,96%, arachide 18,98%, haricot 14,16%, igname 23,65% et manioc 7,7%.

qui en sortirait plus abondante et régulière permettrait à la région de parvenir à une croissance régulière indispensable à son progrès économique et social.

Faire du paysan un partenaire de toute première qualité en matière de développement agricole suppose sa formation et l'existence d'un cadre juridique, institutionnel et sociologique qui puisse lui permettre sans encourir la moindre réprimande, de participer

- 1) à l'analyse des problèmes de développement de sa région;
- 2) à la planification de ce développement;
- 3) à la gestion des projets et à leur évaluation.

L'existence de ce cadre capable de promouvoir l'émancipation des paysans et le développement de leur milieu suppose l'avènement d'un système démocratique véritable. Sans ce dernier, les dirigeants continueront à s'amuser avec le développement des pays aux destinées desquels ils président.

Même si les particularités du monde moderne exigent qu'un dirigisme souple canalise les énergies diverses est éparées, les dirigeants africains devront reconnaître que les groupes sociaux nationaux ont aussi des intérêts divergents et que l'unanimité ne peut être que de façade : le parti unique n'est qu'un leurre, du moins selon l'utilisation qu'on en fait en Afrique. Or, il faut, - et le Japon nous en a fait une remarquable démonstration durant ces cinquante dernières années - qu'un "*consensus social*" se dégage pour qu'il y ait développement véritable, un consensus qui résulte de l'affrontement d'intérêts divergents. C'est pourquoi l'avenir de l'Afrique ne réside pas dans le monopartisme caractérisé par un "despotisme obscur"; il réside plutôt dans un système démocratique, celui-là qui permet aux masses rurales et urbaines de s'exprimer librement et de prendre des initiatives pour le développement de leurs pays et pour la consolidation de l'indépendance de ces derniers.

Au plus Togo où plus de 60% de la population a moins de 20 ans, il y a danger à maintenir le statu quo politique actuel qui réduit à l'inactivité les jeunes et qui anéantit les facteurs de progrès que sont la concurrence et la

critique. La libération économique qui s'intensifie par la politique de privatisation des entreprises étatiques au profit des sociétés étrangères doit s'accompagner d'une véritable libéralisation politique pour éviter la poursuite de l'exploitation des masses rurales que les autorités, d'après leurs discours, ont le souci d'arrêter. On peut à cet égard regretter que le "processus de démocratisation des institutions" démarré en 1990 n'ait pas pu aboutir.

La démocratisation agro-économique de chaque pays doit à notre avis être complétée par une libéralisation des relations socio-économiques entre peuples et Etats voisins au profit du développement interrégional, bref, par une politique de développement sans frontière.

2 - UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL SANS FRONTIERE

2.1 Les fondements de cette politique

Faut-il le rappeler? Le cadre de l'étude dont les résultats font l'objet de cet article est la région, puisque le thème est intitulé : "Les voies d'un véritable succès des efforts de modernisation agricole dans la Région des Savanes du Nord-Togo". On peut trouver - à juste titre d'ailleurs - peu judicieux le choix de parler de la stratégie de développement d'une région si on doute, à l'instar de bien de chercheurs, que "l'analyse régionale permette d'épuiser toutes les questions qui se posent aujourd'hui quand à la transformation des milieux ruraux africains (CAMBEZY, COUTY, LERICOLLAIS, MARCHAL et REYNANT, 1984, p. 123). On peut porter le même jugement sur cette étude régionale si on soutient comme eux que "le développement n'ira pas sans une intégration croissante des paysanneries dans des espaces d'échange nationaux et même supranationaux" (CAMBEZY, COUNTRY, LERICOLLAIS, MARCHAL et REYNAULT, 1984, p. 124) et que par conséquent le cadre régional ne convient pas à la définition et à la mise en oeuvre des stratégies de développement autocentré. Mais on sera certainement rassuré lorsque l'on saura que cette étude, en raison de l'interaction des dynamiques régionales, tient compte des

inévitables rapports de ce milieu déshérité avec d'un côté le reste du Togo, et de l'autre les milieux voisins du Ghana, du Burkina-Faso et de la République du Bénin.

En effet, le développement autocentré et endogène auquel le Togo a adhéré doit s'accomplir dans un cadre interrégional ou interétatique. Il s'agit du cadre de vie réel de l'homme, surtout en ce début du XXI^{ème} siècle où deux principes sont de plus en plus reconnus comme étant les fondements du progrès permanent :

- ◆ Le principe de la participation au développement des autres pour un mieux être chez-soit.
- ◆ Le principe de paix par le développement.

Le sens du premier principe est le suivant : du fait de l'interdépendance de plus en plus marqué des économies mondiales, la misère survenue chez les uns provoque inévitablement un déséquilibre de la croissance, voire son ralentissement ou sa faillite chez les autres. Si le phénomène se poursuit une misère identique à moyen ou à long terme serait immanquable chez ces derniers. Le processus de paupérisation généralisée que l'inobservance de ce principe déclencherait serait d'autant plus accéléré qu'il s'agirait de régions voisines.

Ce principe se justifie par le fait que le système des causes qui gouverne le sort de chacun est inséparable du sort de tous et il est permis désormais de dire que "chacun n'est pas plus isolé dans l'humanité que l'humanité elle-même n'est isolé dans la nature" (PELLETIER, ROUBAUD, 1936, P.7). En clair, le progrès économique des pays en voie de développement devait être une préoccupation majeure des pays développés puisqu'il est une condition impérieuse de l'équilibre mondial tant du point de vue militaire que sur les plans économique et social. Ce qui est vrai pour les équilibres à l'échelle mondiale l'est également pour l'équilibre interrégional : les pays voisins ou les régions voisines ne peuvent subsister à long terme en s'ignorant ; quelle que soit la nature de leurs orientations idéologique,

politique et économique, quel que soit leur niveau de développement, ils doivent coopérer pour se créer mutuellement les meilleures conditions à leurs croissances respectives.

Ce principe a pour fondement le respect de la dignité humaine, le sens de la dépendance mutuelle, l'esprit de complémentarité, de tolérance, voire d'adhésion ainsi que l'esprit de réciprocité, de solidarité et de coopération entre les peuples, les Etats et les Nations. Il ne peut en être autrement même pour les pays disposant de meilleurs atouts possibles pour leur développement permanent. Nous pensons qu'ils ne devront pas sous-estimer ce principe, s'ils ne veulent pas subir le triste sort de Rome qui a connu un déclin irrémédiable pour avoir ignoré une partie du monde et négligé le développement des pays conquis⁽¹⁷⁾. Tant il est vrai que "la capacité d'un Etat à améliorer le bien-être de ses habitants dépend aujourd'hui directement de la possibilité de disposer des technologies, de l'énergie, des produits et des matières premières en provenance de l'étranger et de celle d'accéder aux marchés extérieurs permettant d'écouler les produits pour lesquels il est compétitif" (BROWN, 1975, p.90).

Le sens du second principe, un complément du premier, est le suivant : l'insatisfaction des besoins élémentaires, particulièrement les besoins alimentaires, est partout à l'origine de crise sociales aiguës et remet en cause les rapports de coexistence pacifique existant entre deux Etats voisins.

C'est si vrai que les manifestations populaires historiques et actuelles les plus retentissantes et violentes sont souvent provoquées par des pénuries de pain ou par une hausse de son prix : ainsi les vives réactions populaires dont certains pays du Maghreb (Tunisie, Maroc, 1984) et de l'Afrique subsaharienne (Le Niger par exemple ce début 2005) ont été les théâtres peu après la décision prise par leurs gouvernements respectifs, sous la pression

(17) La "Terre pour Rome, c'était son empire (l'espace méditerranée et les pays dont les côtes sont baignés par l'Océan Atlantique et la Mer britannique (l'actuelle Manche) et les pays limitrophes vassaux ou protégés de Rome (Royaume du Bosphore).

des institutions financières internationales (FMI, UEMOA), de relever ce prix par la suppression de la péréquation dont bénéficie depuis toujours les consommations. En Tunisie, il a fallu - on le sait - l'intervention de l'ex-président Bourguiba en faveur du maintien de statu quo pour que ces agitations sociales prennent fin.

L'assertion se justifie également d'autant plus que de nos jours, plus que le problème de l'amélioration du niveau de vie que l'industrialisation s'attache à résoudre, le problème alimentaire est soudain reconnu comme un problème planétaire de toute première importance : il est en effet devenu de notoriété mondiale que les menaces de la paix, de la sécurité et de la stabilité nationale et internationale ainsi que du bien être des peuples, dérivent non seulement du fanatisme, du totalitarisme et naguère encore des antagonismes Est-ouest, mais surtout de l'aggravation de la faim permanente et de la sous alimentation qui sévissent sur notre Terre, particulièrement dans les pays chauds. On estime, par ailleurs, que la solution au triple problème de l'autosuffisance, de l'équilibre et de la sécurité alimentaires ouvrirait la voie à la solution du problème de l'amélioration du niveau de vie des populations rurales : en effet, une alimentation déséquilibrée, en perturbant la croissance normale et harmonieuse des organes humains, façonne mal l'agent de développement qu'est l'homme.

2.2 Le contenu de cette politique : la frontière, trait d'union entre Etats pour le progrès commun et la paix

Nous ne le répétons jamais assez, le peu d'empressement affiché par les responsables du développement rural au Togo à s'attaquer à fond au problème de l'amélioration des rendements agricoles sur les parcelles vivrières par une restructuration efficace, par des investissements suffisants et par un encadrement adéquat est surprenant à plus d'un titre. Tire-t-il, en ce qui concerne la Région des Savanes, son origine d'une certaine ignorance de l'atmosphère de désolation qui règne au sein des ménages moba (au Nord et au Sud de Dapaong) au plus fort de la soudure (Avril-juin)? Est-il issu de l'ignorance des influences néfastes que la

persistance de la faim a sur la valeur du capital humain dans ce milieu, notamment sur la productivité du travail et sur la compétence entrepreneuriale en matière agricole ou non? Ou bien, dérive-t-il d'une certaine insensibilité au problème de la famine à laquelle sont en proie ou sont menacées les populations du Sahel depuis bientôt quarante ans?

En tout cas, la prise en compte de la misère qui sévit dans cette région déshéritée et chez les autres par ces responsables représenterait d'une part une concrétisation des sentiments de solidarité qu'ils éprouvent à l'égard de ces populations sinistrées, et d'autre part, pour la Région des Savanes en particulier et pour le Togo en général, une prise de conscience du précieux atout pour le développement que constitue la proximité du Sahel, un important débouché rémunérateur et quasi garanti pour les produits vivriers.

C'est la raison pour laquelle une libéralisation des échanges frontaliers devra être acceptée et organisée par les dirigeants togolais et ceux des autres pays de la région. Elle servira la cause d'un développement interrégional, celui qui conditionne en fait le bien-être et la paix en leur sein. L'obtention d'une disponibilité et d'une sécurité foncière suffisante par les vivrières risquent de leur être sans lendemain, si le surplus agricole ne peut être écoulé à des prix rémunérateurs : l'innovation technique que l'Etat togolais doit soutenir financièrement devra être progressivement prise en charge par eux-mêmes; sans revenus monétaires suffisants, ils en seraient incapables.

Une source sûre d'approvisionnement en produits vivriers en même temps qu'un débouché commun aux quatre Etats voisins (Togo, Ghana, Burkina-Faso, et Bénin) aurait pu être le complexe agro-industriel prévu par le 4^{ème} Plan (1960-1985) (Atlas Jeune Afrique, Togo, 1981, p. 60) dans la vallée de l'Oti. L'intégration de ce projet dans des plans de développement interrégionaux pourrait accélérer sa réalisation puisqu'elle en faciliterait un financement extérieur. Mais l'aménagement des routes transversales qui assurent le désenclavement des principales zones de production agro-alimentaire tout en favorisant les relations inter-Etats constitue un préalable

certain à cet ambitieux projet. En attendant que ce dernier soit réalisé, cet aménagement routier en venant compléter le réseau routier existant déjà, renforcerait les circuits d'échanges actuels de la région.

La vocation commerciale de la Région des Savanes devant sous-tendre la stratégie de développement que nous préconisons est une réalité. Il reste qu'elle soit exploitée à bon escient. Elle est attestée en effet par le fait qu'elle est par excellence une zone de passage dans la mesure où elle est aux confins de trois frontières, et traversée par la route internationale de désenclavement Lomé-Ouagadougou et jadis par l'ancienne route du commerce caravanier Djougou (Bénin) - Salaga (Ghana) - Bittou (Burkina-Faso). Elle l'est également par le fait qu'elle se trouve plus proche du Sahel que les autres régions économiques du Togo, qu'elle est peuplée de groupes ethniques (Moba et Tchokossi) dont le savoir-faire commercial est remarquable et qu'elle possède au point de jonction des trois Etats voisins (Togo, Ghana, Burkina-Faso) un important marché rural, le marché de Cinkassé.

La position géographique de ce marché interrégional, le fait que la localité de Cinkassé qui l'abrite dans la Région des Savanes s'étale de part et d'autre de la frontière Burkino-togolaise, l'importance des transactions portant sur les produits vivriers (riz, maïs, kola, etc.) qui s'y effectuent et le fait que les populations frontalières, notamment les agents des secteurs publics et privés des trois pays qui le fréquentent, ont contribué par leur requêtes, au choix du dimanche comme le second jour de son animation (le premier étant jeudi), indiquent que cette grande place marchande togolaise représente un symbole d'unité supranationale. Elle pourrait de ce fait constituer un important pôle régional de développement dans le cadre d'une intégration interrégionale.

Le rôle supranational joué par ce grand marché rural montre que l'ouverture des frontières aux échanges interrégionaux et une nécessité vitale pour les Etats de la région. C'est sans doute la preuve que les frontières ne doivent par être, comme plusieurs le sont aujourd'hui en Afrique, génératrices de conflits plus ou moins ouverts, mais comme un *prétexte pour*

le développement interrégional et un symbole de la nécessaire solidarité entre les peuples. En d'autres termes, dans le contexte international actuel où les problèmes vitaux (alimentation, santé, éducation, etc.) semblent de plus en plus pris à coeur par les pays nantis, la frontière doit être en Afrique *un trait d'union entre les peuples et les Etats pour le progrès commun*.

Il ne peut en être autrement, vu la dynamique socio-économique que connaissent les frontières en Afrique où pourtant le problème de leur intangibilité léguée par la colonisation constitue un des freins à toute intégration régionale. Mais aujourd'hui, en raison des disparités économiques existant entre deux pays voisins, l'espace frontalier est devenu en Afrique, contre la volonté des dirigeants peut-être, une zone privilégiée d'échanges commerciaux qui favorisent de ce fait une polarisation régionale.

Faute d'intégration régionale construite à l'instar de cette préconisée par les dispositions de la CEDEAO, il s'agit d'une polarisation régionale non officielle facilitée par les facteurs suivants :

- de part et d'autre des frontières vivent des populations de même ethnie (Moba, Boussance, Gourma, Tchokossi, Mossi, etc.) ayant une grande conscience de leur identité culturelle. Soudées par la nature (la pénéplaine de Cinkassé, le bassin de la volta, un paysage végétal ouvert etc.) et l'histoire coloniale, elles ignorent souvent la frontière, même lorsqu'un conflit quelconque oppose leurs dirigeants respectifs;
- les frontières ne sont ni naturelles, ni anthropo-géographiques⁽¹⁸⁾, mais artificielles, entérinées par des conventions conclues entre les puissances occidentales; leur tracé, réalisé au mépris de critères linguistiques, est l'aboutissement des rivalités entre impérialistes européens;

(18) Selon Yves Lacoste. "La frontière anthropo-géographique correspond en tout ou en partie, aux limites spatiales d'un groupe ethnique, d'un peuple, d'une nation". L'Europe est partagée par les frontières anthropo-géographiques. On les considère comme les plus logiques et les plus stables politiquement.

- Les réactions des populations divisées par ces partitions coloniales : le mécontentement que les tracés frontaliers ont suscité au sein des peuples affectés et la création de plusieurs pistes qui facilitent des contacts humains et permettent l'acheminement des diverses marchandises de part et d'autres des frontières. Ces pistes considérées comme des voies illégales par les services de surveillance frontalière favorise un important commerce clandestin de produits agro-alimentaires (BIO GOURA, 1989) et de produits manufacturés : c'est ainsi qu'à notre latitude, le bétail est en grande majorité exporté vers le Togo et le Ghana par des circuits parallèles et illicites, et cela en raison du caractère élevé des taxes par tête de bovin (13.000 F CFA en 1986, soit plus de 20% de la valeur mercuriale) (EGG et IGUE, 1986, p. 21).
- la stimulation de ces transactions informelles provoquées par le déséquilibre économique régionale observé entre les Etats de la région et par les disparités monétaires (CEDI - FCFA), permet de ce fait aux uns de diminuer leur déficit alimentaire, aux autres d'améliorer leurs revenus;
- les pouvoirs publics, lorsque les besoins se font sentir (période de soudure) s'abstiennent volontairement d'appliquer aux produits vivriers les dispositions de contrôle en vigueur, favorisant de la sorte la contrebande.

Ces facteurs qui éclairent sur l'existence d'une intégration non officielle dans cet espace frontalier ne sont pas des réalités spécifiques à ce dernier. On les retrouve ailleurs en Afrique où ils jouent un rôle similaire, la stimulation des échanges parallèles et clandestins à travers les frontières. MM. EGG et IGUE (1986, p.6) écrivaient en décembre 1986 à ce propos :

"... Si la fraude existe : en terme de prébende ou d'exploitation abusive de position - la grande majorité des flux à travers la frontière consiste en réponse adaptées des agents économiques aux avantages comparatifs de leur

politiques des Etats... Les mesures prises pour contrôler ces flux frontaliers ont pour principal effet d'accroître les disparités existantes de part et d'autre de la ligne de partage entre les Etats et donc, le plus souvent, de stimuler les échanges qui ces mesures voudraient au contraire réduire”.

Comme, quelles que soient les mesures prises pour les enrayer ou les limiter les échanges informels se poursuivent et l'emportent sur les échanges formels, il serait pragmatique que les gouvernements des Etats de la région comme d'ailleurs ceux du reste de l'Afrique, reconnaissent cette réalité pour se concerter afin de prendre au profit de leurs gouvernées respectifs - avant qu'ils ne soient trop tard - des décisions salutaires qui en tiennent compte. Il s'agirait de décisions qui atténuent l'influence de la frontière comme ligne de partition coloniale, de décisions qui puissent rendre possible la création d'une intégration régionale officielle souple mais viable, au service du progrès et de la paix.

CONCLUSION

A la lumière de nos analyses sur la situation actuelle de la Région des Savanes du Nord-Togo, nous pouvons affirmer que moins que les contraintes naturelles, ce sont le féodalisme des Techokossi, “l'hypocolonialisme” des Allemands, la politique répressive française et les négligences commises par les administrations post coloniales qui sont responsables de la persistance dans notre région d'investigation de l'état de délabrement économique décrit. Au terme de cette étude, nous pouvons dire que cette région déshéritée du Togo frustrée qu'elle est de ses atouts naturels et humains - peut connaître une mutation socio-économique enviable, sous les conditions suivantes :

- L'acceptation par les pouvoirs publics de joindre l'action à la parole, la pratique au discours ;
- L'insertion des efforts de développement rural dans un contexte démocratique, celui là qui permette aux paysans de mieux s'épanouir pour collaborer efficacement à la transformation rationnelle de leur

région aux fins d'une amélioration de leur pouvoir d'achat et de leur niveau de vie;

- L'insertion des efforts collectifs de développement dans un cadre interrégional. Ce dernier peut revêtir un caractère supranational, à l'exemple des relations de coexistence pacifiques et de solidarité qui se nouent entre les populations vivant de part et d'autre des frontières artificielles. Cette condition est d'autant plus inévitable que nous nous acheminons progressivement vers un monde sans frontières.

BIBLIOGRAPHIE

ADJIOU K., 1987 : *Les exploitations agricoles comme reflets d'une société en changement: N'Gam-N'Gam, Tchokossi et Moba, Gourma et Mango (Togo septentrional)*. Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne (Paris). - 405 p.

ALASSANE A., 1999 : *Les activités agro-pastorales et leurs impacts sur l'évolution du milieu naturel dans la Région des Savanes*. Mémoire de Maîtrise ès-Lettres, Option : Géographie physique (Biogéographie), Université du Bénin (Lomé). - 133 p.

BILIMPO N., 1996 : *L'évolution du système agraire dans le terroir de Oubitenlegou : Canton de Katindi, préfecture de Tône (Extrême Nord-Togo)*. Mémoire de Maîtrise ès-Lettres, Option : Géographie rurale, Université du Bénin (Lomé). - 143 p. + annexes.

BIO GOURA S., 1989 : *Les échanges de produits agro-pastoraux en pays gourma (Burkina Faso - Ghana - Togo)*, Rapport de Recherche, Projet Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, INRA - UNB - IRAM, Montpellier, 76 p.

BROWN L. R., 1975 : *Vers un monde sans frontières*, Editions Tendances actuelles, Paris.

CAMBEZY L., LERICOLLAIS A., MARCHAL J. Y. et REYNANT C., 1984 : *La Région territoire de recherche*; in *Le développement rural en question*. Edition de l'ORSTOM, Paris 506 p.

DIRECTION GENERALE DU PLAN, 1985 : *Schéma directeur, Région des Savanes*, Lomé.

- DIRECTION REGIONALE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT DES SAVANES, 1985 : *Analyses régionales, Région des Savanes*. - Dapaong.
- EGG J., IGUE J., 1986 : *Approche des échanges agro-alimentaires entre pays sahéliens et côtiers*. Communication au Colloque Club du Sahel (O.C.D.E) / C.I.L.S.S. Sur les politiques céréalières dans les pays sahéliens Mindelo (Cap-Vert), 1-6 décembre 1986, Edition INRA-ENSAM, Montpellier, Sept. 1986, 27 p.
- GHANA TODAY, N° 1, *Self-Reliance, A principle of the development of Ghana*. Published by The Ghana. Information Service Department, 1974.
- GU-KONU E., Y. (Sous la direction de) 1981. *Atlas Jeune Afrique Togo*. Paris.
- LARE Y. L., 1999 : *Problèmes d'aménagement et de gestion de l'espace dans la Région des Savanes Nkord-Togo (Zone FED/Savanes)*. Thèse de doctorat de l'Université Louis-Pasteur (Strasbourg. - 387 p. + annexes.
- OGOUNDE L., 1996 : *Approche géographique des raisons de la persistance du blocage du développement de la Région des Savanes du Nord-Togo*. Communication aux 18^{ème} Journées Géographiques de Côte d'Ivoire sur le thème "Décentralisation, régionalisation" (Bouaké). 27 p.
- OGOUNDE L., et ABOTCHI T., 2003, Quelques contraintes à la croissance agricole dans la Région de Savanes au Nord-Togo, Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie N° 47, 2003, pp. 47-76.
- OGOUNDE L., TOSSOU K. A., EDJEU K., 2000 : *Commerce des produits alimentaires dans les espaces frontaliers togolais et sécurité alimentaire durable: le cas de secteur de Cinkassé*. Rapport Provisoire de recherche, Fondation SADAOC, Réseau togolais. - 279 p. + annexes.
- PECTA, (1977 : *Crise économique et perspectives de l'emploi dans une économie ouverte. Cas du Togo*. Vol 1 Rapport principal, BIT, Addis-Abeba.
- PELLETIER G., ROUBAUD L., 1936 : *Empire ou colonie?* Editions Plon, Paris.
- PETIT M. M., 1981 : "La région des Savanes", in : *Les Atlas Jeunes Afrique, Togo*, pp. 58-59.
- SCHWARTZ A., 1985 : *Le paysan et la culture du coton du Togo*. Edition de l'ORSTOM, Paris.